



DOSSIER PARTAGE

Fruits d'une lutte menée dès le début des années 80 par les mouvements de chômeurs, les syndicats et les citoyens, ces instances ont vu le jour après les fortes manifestations de l'hiver 1997-98 et se sont vu concrétiser par l'adoption de la loi Aubry relative à la lutte contre les exclusions. Pour la première fois en France, cette dernière a permis la reconnaissance législative du droit d'expression des chômeurs au niveau des comités de liaison ANPE, devenus depuis comités de liaison Pôle emploi. Par Jean-François Von*

Depuis la fin des années 70, le chômage et la précarité se sont installés en France. Pas un jour sans que « les chiffres du chômage » ne fassent les gros titres. Et ce, malgré les nombreux discours de politiques et économistes qui toujours, et même si ce n'est pas avec les mêmes mots, annoncent pour bientôt « l'inversion de la courbe ». Depuis quarante ans, donc, l'illusion est entretenue et les attitudes n'ont pas changé... Pourtant,

Depuis la fin des années 70, le chômage et la précarité se sont installés en France

parmi les personnes touchées par le chômage, un certain nombre commence à s'organiser. Dès le début des années 80, comme ce fut le cas avec le Syndicat des chômeurs initié par Maurice Pagat – également fondateur de la revue *Partage* – devenu

par la suite le Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP).

Cette initiative donne le coup d'envoi à d'autres actions qui vont, au fil des années, concourir à une meilleure reconnaissance de la situation des chômeurs dans la société et, *in fine*, à un début de leur représentation. Ainsi, en 1986, le MNCP succède au Syndicat des chômeurs et se voit rejoint, un an plus tard, par l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité (APEIS). Sans oublier *Solidarités* nouvelles face au chômage (SNC), dont « La citoyenneté des chômeurs », publiée en 1992 par son fondateur Jean-Baptiste de Foucauld, deviendra un texte référent en la matière. Enfin, en 1993, c'est Agir ensemble contre le Chômage (AC !) qui verra le jour.

Ces créations de mouvements de chômeurs coïncident avec ce qu'on appellera bientôt le chômage de masse et donnent lieu à l'explosion de la colère des chômeurs et précaires lors des fortes mobilisations de l'hiver 1997-98. Occupations d'antennes Assedic et ANPE dans de

très nombreuses villes de France... Des chômeurs soutenus par des salariés et qui prennent enfin la parole... Ces manifestations sont l'occasion de moments inoubliables, d'échanges et de solidarité dans la conduite de cette lutte et de cette résistance qui ont duré plusieurs semaines. Malgré cela, le mouvement ne trouve pas de débouchés politiques à la hauteur des enjeux. Voyant, pour toutes formes de réponse politique de la part du gouvernement Jospin, l'envoi des forces de l'ordre.

La première expérience de la mise en place des comités de liaison s'enlise

Actions militantes, détermination et pugnacité

Dans ce bras de fer tendu, les mouvements des chômeurs acceptent finalement une rencontre avec le Premier ministre. Elle débouchera, contre toute attente et grâce à la ténacité des manifestants, sur la présentation et le vote de la loi Aubry de 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Avec, pour la première fois, la reconnaissance législative du droit d'expression des chômeurs au

Présentation et vote de la loi Aubry de 1998 relative à la lutte contre les exclusions

niveau des comités de liaison ANPE, devenus aujourd'hui comités de liaison Pôle emploi¹ (lire encadré « Un comité de liaison, qu'est-ce que c'est », en page 18). Mais malgré l'engagement militant sur le terrain, la

* Ancien président du MNCP.

1. <http://www.pole-emploi.fr/candidat/connaitre-les-comites-de-liaison-@/index.jsp?zid=91198>



Un comité de liaison, qu'est-ce que c'est ?

Voilà la définition que l'on peut trouver aujourd'hui sur le site de Pôle emploi. « *Les comités de liaison réunissent, dans chaque département, des représentants de Pôle emploi, les associations de chômeurs et précaires et les organisations syndicales de salariés représentatives au plan national. Ils constituent un lieu d'information et d'échanges entre les demandeurs d'emploi et des collaborateurs Pôle emploi pour élaborer des propositions en vue d'améliorer les services rendus par l'établissement.* » Ce texte a été négocié avec les organisations siégeant dans les CDL. ■



La délégation des associations de MNCP Alsace à la sortie du comité régional de liaison (CRL), le vendredi 20 novembre 2015.



première expérience de cette mise en place des comités de liaison (CDL) s'enlise, car mal préparée.

Grâce à la détermination et à la pugnacité des premiers concernés, le débat est pourtant réactivé, notamment grâce à une coopération efficace menée conjointement par le MNCP et SNC qui organisent deux colloques d'importance. Intitulé « Les demandeurs d'emplois s'invitent dans le dialogue social »², le premier donne lieu à une rencontre le 7 février 2007, soit quelques mois avant l'élection présidentielle. Résultat, 300 personnes se réunissent à la Maison de la RATP et s'expriment devant divers responsables politiques et les médias. Face à Laurence Parisot du Medef, Annie Thomas de l'Unedic, des responsables syndicaux mais également Jacques Delors ou encore Bernard Seillier (rapporteur de la mission sénatoriale d'information sur le fonctionnement des dispositifs de la formation professionnelle, Ndlr), la parole des chômeurs militants du MNCP et de SNC se libère et témoigne des réalités vécues par les sans-emplois, de leurs difficultés d'accès aux formations et à un travail. Une rencontre qui

**La parole
des chômeurs
se libère
et témoigne
des réalités
vécues**

sera également l'occasion de rappeler aux dirigeants la nécessité de la représentativité des chômeurs dans les lieux où se décident leur sort.

Le second débat, lui, prend place au ministère de l'Economie, le 18 mars

2009 (lire l'encadré « Faire des chômeurs des citoyens à part entière », page 20). Sous le titre « La participation organisée des demandeurs d'emplois à Pôle emploi »³, il réunit de nombreux chômeurs et responsables des associations locales du MNCP et de SNC, ainsi que les organisations syndicales pouvant siéger aux comités de liaison ; Martin Hirsch, alors directeur de l'Agence

2. https://mncp.fr/wp-content/uploads/2004/10/Dossier_du_participant_colloque_snc_mncp.pdf et http://snc.asso.fr/colloquesmncp/Communique_fev7_colloque.pdf
3. http://snc.asso.fr/positions/telechargement/SNC_MNCP_ANSA_%20Colloque18mars_Dossier_participant.pdf

Les comités de liaison avant leur reprise en 2009... à Saint-Gaudens et à Chaumont

« À Saint-Gaudens (Haute-Garonne), le comité de liaison local ou ce que l'on appelait, à l'époque, des « réunions de concertation » aura lui fonctionné même avant la mise en œuvre de la loi Aubry en 1998 ! Nous avons mis en place ces réunions avec l'ANPE. Les thèmes étaient plus étendus. La réunion se faisait en alternance une fois à l'agence, une fois à la Maison des chômeurs. Bien sûr des chômeurs, issus de la Maison des chômeurs, participaient mais, à l'époque, aucun syndicat local n'a accepté de s'associer à la démarche, malgré nos nombreuses demandes et l'envoi d'invitations par la directrice de l'agence. »

« À Chaumont (Haute-Marne), une première expérience des comités de liaison ANPE a eu lieu au début des années 2000. Nous nous réunissions à l'antenne de Chaumont sous la bannière de l'association ACI52. Une époque un peu bénie où on mobilisait 500 noms et adresses de chômeurs sur la seule prime de Noël, où l'on fédérait, en local, tous les syndicats pour le défilé du 1^{er}-Mai. Les réunions de CDL relèvent alors plus du clientélisme ANPE, mais permettent de traiter rapidement tous les dossiers en délicatesse. Les « arrangements » sont la règle, les commissions départementales paritaires siègent encore, un fond de secours permet les soudures dans les ruptures d'indemnisation, les manifestations nationales rassemblent, sont festives et colorées, la déprime ne guette pas encore et le contrôle ne pèse pas comme une sanction fatale, même si quelques radiations pour absence de recherche sévissent déjà. La fête est de courte durée et les réunions CDL s'étiolent, faute de véritable contenu. En 2006, le rideau est tiré, le mouvement s'essouffle pour cause d'activisme et manque d'ancrage immobilier. La rue ne nourrit pas son homme dans la durée. Les CDL tombent en sommeil. » ■



« Faire des chercheurs d'emploi des citoyens à part entière »

Dès 2008 et la reprise des comités de liaison, Solidarités nouvelles face au chômage (SNC) a pris l'initiative d'une réflexion commune avec le MNCP pour préciser les attentes des chercheurs d'emploi à l'égard du Service public de l'emploi et, en particulier, du rôle joué par Pôle emploi. Cela s'est notamment matérialisé par l'organisation d'un colloque à Bercy, en 2009. Par Christian Piketty*

SNC et son président Jean-Baptiste de Foucauld ont, avec le MNCP, pris leur bâton de pèlerin pour convaincre l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) et Pôle emploi d'organiser un colloque visant à donner plus de citoyenneté aux usagers et à améliorer l'efficacité des prestations de Pôle emploi. Organisé à Bercy le 18 mars 2009, ce colloque a rassemblé pas moins de 350 participants venus de toute la France. Son résultat en a été un peu « miraculeux » notamment du fait de ce consensus qui a posé les bases nouvelles des comités de liaison rénovés : pour qu'ils réussissent, ces derniers ne devaient plus être un lieu d'antagonismes. Encore et toujours, il faut de la volonté et de l'audace, mais aussi partir du vécu des intéressés, travailler de manière suivie en partant de situations individuelles et en acceptant de perdre un peu de ses certitudes. L'importance d'une meilleure écoute des chercheurs d'emploi s'est imposée, aussi bien directement que par les associations de chômeurs. Cela doit contribuer à faire des chercheurs d'emploi des citoyens à part entière, qui pourraient participer à la définition des offres de services. Ce doit être un levier de changement interne pour Pôle emploi. ■

*membre du bureau national de SNC

nouvelle des solidarités actives (Ansa) ; Christian Charpy, délégué général de Pôle emploi, et Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat en charge des questions d'emploi. Sans oublier de nombreux responsables départementaux de Pôle emploi. Ce qui donnera toute sa force et son intérêt à cet échange.

Des CDL au CNL

Car, pour la première fois, s'instaure dans un ministère d'Etat un dialogue de niveau qui aurait dû se révéler très utile pour la suite. Concrètement, ce colloque avait acté la relance des comités de liaison mais, cette fois-ci, au niveau départemental – et non plus au niveau de chaque agence Pôle emploi comme c'était avant le cas. Elle sera effective pour la fin 2009. Le MNCP demandait pour ses associations locales un appui financier pour assurer cette action de représentation mais surtout plus globalement les soutenir dans le travail d'accueil et d'accès aux droits des chômeurs des secteurs concernés. Il faudra encore attendre quelques mois pour qu'une piste soit enfin trouvée sur ce point essentiel à leur survie. Plus avant dans ce dossier, nous examinerons comment fonctionnent aujourd'hui les CDL grâce,

notamment, à l'examen attentif de nombreux avis que nous avons sollicités et obtenus auprès d'une trentaine d'associations du MNCP⁴ mais également auprès des autres mouvements de chômeurs, ainsi que des syndicats et de la direction générale de Pôle emploi.

Mise en place dans les départements, motifs de satisfaction, de mécontentements, points devant être améliorés... ce dossier répondra à toutes ces questions avant d'examiner, le fonctionnement du comité national de liaison (CNL) avec, là aussi, les actions entreprises, les insatisfactions et les améliorations nécessaires à y apporter. Un état des lieux complet qui permettra, en conclusion, de dégager les points essentiels à la poursuite et à la progression de cette première expérience de représentation effective des chômeurs et précaires dans une instance les concernant au premier chef. Et d'ouvrir la voie à d'autres représentations nécessaires dans des instances où se décide encore et toujours leur sort. ■

4. Voici la liste des associations du MNCP qui ont donné leur avis : Montpellier, Paris, Rennes, Lens, Belfort, Toulouse, Colomiers, Arnage, Clermont-Ferrand, Vannes, Morlaix, La Réunion, Courcelles-lès-Lens, Le Creusot, Le Havre-Rouen, Lens, Haguenau, Strasbourg, Thann, Colmar, Montauban, Nanterre, Sablé-sur-Sarthe, Saint-Dizier, Saint-Girons, Villeneuve-sur-Lot, Caen.



« La co-construction est encore trop timide et très insuffisamment exploitée »

Selon [Solidarités nouvelles face au chômage \(SNC\)](#), la relance de 2009 a dégagé et précisé les chemins du souhaitable et du possible de l'activité en comité de liaison. Une réussite que se partagent aussi bien associations de chômeurs, Pôle emploi et les syndicats. Par Christian Piketty*

L'instruction Pôle emploi de janvier 2012 a repris ce travail et donné le souffle nécessaire au développement, à l'écoute mutuelle, à la bonne information et au démarrage d'une possible pratique de co-construction. SNC est passée de dix comités, dès la première année, à trente aujourd'hui. Plus de 80 membres sont mobilisés. L'objectif est d'être présent partout où nous avons une implantation départementale d'au moins un groupe de solidarité, soit 70 départements à ce jour. Aujourd'hui, là où le risque de la co-construction a été pratiqué, elle a montré son efficacité. Sur des sujets très pratiques, au plus près du terrain, mettre la main à la pâte, écouter, se respecter, proposer, évoluer, abandonner ses certitudes et ses postures, peut apporter énormément à l'amélioration du fonctionnement de Pôle emploi. On ne sait plus alors à qui attribuer les propositions et c'est très bien ainsi. Aujourd'hui, où en est-on ? L'ambiance et l'écoute mutuelle

sont globalement bonnes, les ordres du jour en général co-construits, le rythme des réunions soutenu et régulier. Au niveau local, la participation reste insuffisante et demande à être vigoureusement élargie, la co-construction est encore trop timide et très insuffisamment exploitée, une certaine routine risque de s'installer. L'information de Pôle emploi sur son offre et ses procédures, qui évoluent rapidement, est globalement bien reçue et utile.

Que peut-on faire évoluer ? Au niveau local, une mobilisation plus forte de Pôle emploi serait souhaitable pour :

- Renforcer la dynamique de co-construction des CDL animés par les directeurs territoriaux
- Permettre le développement d'initiatives et d'expérimentations locales avec les chercheurs d'emploi et leurs représentants
- Achever le réseau des CDL et développer une participation plus nombreuse de toutes les organisations ■

* Membre du bureau national de SNC.